



Un changement de tarif, pourquoi ? comment ?

Les tarifs que nous proposons au Centre social résultent de plusieurs critères :

- Certaines activités ont des tarifs imposés par les pouvoirs publics, c'est notamment le cas pour les crèches.
- D'autres activités doivent respecter certaines règles : par exemple l'obligation de mettre en place une tarification modulée en fonction des revenus pour l'accueil de loisirs.
- Le Centre social fait aussi ses propres choix en fonction des objectifs qu'il souhaite atteindre.

Une des actions prévues dans notre nouveau projet social 2020-2023 est justement de « **Remettre à plat l'ensemble du système de tarification afin d'être le plus en phase possible avec les réalités socio-économiques des habitants.** ».

Après plusieurs mois de travail, le Conseil d'administration a élaboré les nouveaux principes de tarification suivants :

1. Réajuster les tranches de revenus utilisées pour la grille tarifaire

Dans sa grille, le Centre social proposait 5 tranches de revenus basé sur le quotient familial (QF) sachant que 84% des adhérents se situaient dans la dernière tranche (plus de 1000€ de QF). La nouvelle grille proposera 6 tranches de revenu, 3 en dessous de 1000 € de QF et 3 autres au-dessus de 1000 € de QF.

2. Elargir l'éventail de nos tarifs

L'objectif est clairement que le coût ne soit plus un frein à l'accès à un service ou une activité. Afin d'être plus en phase avec les revenus des familles, nous augmentons l'écart entre le tarif le plus bas et le tarif le plus haut pour une activité.

3. Simplifier le système de tarification de l'accueil de loisirs (vacances et mercredis)

Le nouveau tarif se base sur un prix unique de l'heure, auquel s'ajoute un prix de repas. L'ancien système était complexe et pas très logique car le coût de l'heure était très variable sur une même journée.

4. Instaurer une tarification modulée pour les personnes sans quotient familial CAF

Les personnes qui n'ont pas de QF CAF (notamment les seniors) pourront bénéficier d'une tarification adaptée à leurs revenus en se basant sur les feuilles d'imposition.

5. Renforcer la priorité aux habitants du territoire sur certaines activités

L'accès des habitants de la Communauté de communes de la Dombes restera privilégié grâce à une tarification plus avantageuse mais aussi un système de priorisation des inscriptions sur certaines activités.

6. Faire en sorte que le montant de la cotisation ne constitue pas un frein

L'objectif principal de l'adhésion n'étant pas générer un revenu pour le Centre social, il a été décidé en assemblée générale de réduire de 18 € à 10 € le montant de l'adhésion.

Dans la période compliquée que nous vivons, il est important de préciser que **l'objectif n'est pas d'augmenter globalement la participation des habitants**. Nous avons fait nos calculs en tablant sur un total de participation des habitants qui reste constant, mais mieux réparti sur l'ensemble de la population afin de faire jouer la solidarité locale.